

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le 25 février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Maire.

Étaient présents : LEMOINE Thierry, GIRARD Betty, JOLY Jean-Marie, ESTRABAUT Vincent, KAMINSKI Stéphane, TRICOT Sylvie, HENNINOT Nathalie, COZZA Brigitte, LOUIS Daniel,

Absents excusés : HUVENOIT François, THIERRY Christian, CLÉMENT Gérard, COHARDY Emmanuel

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Vincent ESTRABAUT a été élu secrétaire.

Membres en exercice : 13 Membres présents : 10

Suffrages exprimés : 9 Date de la convocation : 19/02/2020

Rappel de l'ordre du jour :

- Demande de subvention DETR
- Proposition d'achat de terrain
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2020-01 Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour la réparation de vitraux au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Motifs : L'objectif principal de ce projet est de poursuivre la réparation des vitraux de l'église en continuant l'action sur les plus abîmés.

Le devis des Ateliers Berthelot est de : 15 690.50 € HT soit 18 828.60 € TTC

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

SOURCES	MONTANT HT	TAUX
Fonds propres	6 276.20	40 %
Etat – DETR	9 414.30	60 %
TOTAL HT	15 690.50	100 %

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération de réparation des vitraux 2^e tranche et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

2020-02 Proposition d'achat d'un terrain

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Century 21 a reçu une offre d'achat écrite concernant les parcelles D 704 – 879 – 881 et 882, pour un prix net vendeur de 16 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la vente des parcelles D 704 – 879 – 881 et 882 au prix de 16 000 € net vendeur,

- autorise le Maire ou Monsieur Jean-Marie JOLY, Adjoint au Maire, à signer, tout document relatif à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Assainissement : Le budget assainissement de la commune n'a pas été ouvert par la Trésorerie d'Anizy le Grand, qui se base sur la loi Notre et le transfert de l'assainissement collectif à la Communauté de Communes. Une réunion est prévue avec le Préfet début mars.

Chaudières de l'école : La chaudière de la classe maternelle a été changée, celle de la classe du CE2 CM1 et CM2 ne fonctionnant plus va l'être, un devis a été signé.

Les derniers peupliers plantés ont gelé. Un devis a également été signé pour les changer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Le secrétaire de séance :
Vincent Estrabaut.